Lois 26918 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant reconnaissance des qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991, relatif à la carrière des chercheurs scientifiques

A.Gt 13-05-2002

M.B. 22-08-2002

modification: A.Gt 23-06-03 (M.B. 19-11-03)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques; Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 novembre 1991 portant exécution du Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

modifié par A.Gt 23-06-2003

Article 1er. - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualifications B. (Chargé de recherche: I. Belanger; V. Cambier; M. Cyamukungu; J.-F. Despres; Ch. Evrard; A.-M. Fernandez; P. Froment; F. Gaspart; Ch. Guyot; C. Henneuse; N. Laraki; B. Loir; Ph. Meremans; F. Munaut; G. Salmon; B. Stockbroeckx; T.-A. Truong) et C. (Chercheur qualifié: D. Baudewyns; S. Cherubini; S. Declerck; N. Fraselle; M. Germain) sont reconnus aux personnes citées dont les noms et qualités sont repris dans le tableau annexé au présent arrêté:

Niv	Nom	Prénom	MMJJAA	Titre(s)	Etabl.	AN	M	Date niv.
В	Belanger	Isabelle	05.04.1969	Docteur en sciences	UCL	6	4	01.10.2001
	Cambier	Vincent	10.25.1972	Docteur en sciences	UCL	4	9	01.10.2001
	Cyamukungu	Mathias	06.30.1961	Docteur en sciences	UCL	5	9	01.10.2001
	Despres	Jean- François	12.07.1964	Docteur en chimie - physique	UCL	9	3	14.09.2001
	Evrard	Christine	04.30.1970	Docteur en sciences	UCL	7	6	01.10.2001
	Fernandez	Anne- Marie	01.02.1967	Docteur en chimie organique	UCL	7	11	01.10.2001
	Froment	Pascal	06.09.1972	Docteur en sciences	UCL	5	0	01.10.2001
	Gaspart	Frédéric	01.02.1972	Docteur en sciences économiques	FUNDP	7	3	31.12.2001
	Guyot	Christine	02.01.1969	Docteur en sciences de l'alimentation (spécialité: sciences)	UCL	5	8	01.10.2001
	Henneuse	Catherine	06.06.1973	Docteur en sciences	UCL	6	8	01.10.2001
	Laraki	Nezha	05.02.1971	Docteur en sciences	UCL	4	10	01.10.2001
	Loir	Béatrice	12.21.1964	Docteur en sciences biomédicales	ULB	9	0	01.10.2001
	Meremans	Philippe	09.13.1958	Docteur en sciences de la santé publique	UCL	3	11	01.10.2001
	Munaut	Françoise	01.29.1967	Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique	UCL	10	6	01.10.2001



Lois 26918 p.2

Niv	Nom	Prénom	MMJJAA	Titre(s)	Etabl.	AN	M	Date niv.
	Salmon	Genevièv	04.12.1971	Docteur en sciences	FUNDP	7	3	31.12.2001
		e						
	Stockbroeckx	Benoît	01.11.1970	Docteur en sciences appliquées	UCL	7	11	01.10.2001
	Truong	Tuyet-	05.05.1953	Docteur en sciences	UMH	12	7	30.06.2000
		Anh						
C	Baudewyns	Didier	08.16.1967	Docteur en sciences	ULB	8	11	01.10.2001
				économiques				
	Cherubini	Silvio	09.25.1964	Dottore di ricerca	UCL	9	4	01.10.2001
	Declerck	Stéphane	02.18.1967	Docteur en biologie et	UCL	8	6	01.10.2001
				physiologie végétales				
	Fraselle	Nadine	02.03.1961	Docteur en sociologie	UCL	9	1	01.10.2001
	Germain	Marc	08.06.1958	Docteur en sciences	UCL	11	9	01.10.2001
				économiques				

(Tableau annexé à l'arrêté du 13 mai 2002).

Article 2. - La date de la reconnaissance de niveau est fixée pour chaque personne en regard de son nom sous la rubrique «date de niveau».

A cette même date, l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, est indiquée dans les deux colonnes précédentes.

Bruxelles, le 13 mai 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Recherche scientifique,

Mme Fr. DUPUIS

